

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2013
Sous la présidence de M. Michel VIEILLEDENT

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire - Mme PANTEL Guylène - M. JASSIN Jean-Pierre - M. COUBES Allain - M. PEYRE Jean-Louis, Adjoints.
Mme ROCOPLAN Andrée - Mme RABIÉ Catherine –
M. MOURGUES Fortuné – Mme CATHÉBRAS Mireille –
Mme BOUTEILLE Marie-Chantal. - - M SÉVAJOLS Francis. - M. SÉVAJOLS François.

Absents : M. BRESSIEUX Jérôme - PAULET François

M. SEVAJOL Francis a été élu secrétaire.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2013

M. le Maire expose le budget de l'Eau et de l'Assainissement, recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement. Au vu de ce résultat du compte administratif de l'année 2012, M. le maire propose de ne pas augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement en 2013. A noter tout de même ; quatre années consécutives sans augmentation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget de l'eau et l'assainissement 2013 qui s'équilibre à hauteur de : 244 942.30 € en fonctionnement et 416 752.87 en investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

M. le maire présente les taux et les bases des taxes directes locales et il insiste sur le fait que l'Etat diminue de plus en plus sa dotation pour la collectivité et compense par une hausse obligatoire de l'impôt des quatre taxes (8% pour 2013). Une gestion de plus en plus rigoureuse s'impose et ceci dit M. le maire ne souhaite pas augmenter la part communale de ces taxes pour ne pas aggraver cette augmentation

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

M. le maire rappelle au conseil municipal l'arrêté préfectoral n° 2013 023-0002 du 23 janvier 2013 définissant le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du pays de Florac et du Haut Tarn et de la communauté de communes Cévenoles Tarn Mimente. Les conseils communautaires et les conseils municipaux concernés disposent de trois mois pour se prononcer sur ce nouveau projet de périmètre.

Postérieurement la commune d'Ispagnac avait déjà signifié son souhait de l'étendre vers d'autres directions, entres autres vers les Gorges du Tarn. Ce qui n'a pas été entendu ;

Le conseil municipal refuse à l'unanimité

ETUDE DE MISE EN PLACE D'UN PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration d'Ispagnac.

Ce projet fait l'objet d'une consultation en application du code des marchés publics.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité.

PARTICIPATION POUR LA REHABILITATION DU SENTIER RIVE GAUCHE DU TARN

M. le Maire fait part au conseil municipal que le syndicat mixte du Grand Site est maître d'ouvrage de l'opération de réhabilitation du sentier de randonnée longeant la rive gauche du Tarn. De nombreux travaux sont à prévoir pour sécuriser ce sentier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité la réalisation de ces travaux

CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charge appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi

M. le Maire propose de créer 2 emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

Un adjoint technique polyvalent espaces verts.

Un adjoint technique restauration scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

INDENMITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 474.22€ pour un gardien résident dans la commune et de 119.55€ pour un gardien ne résident pas dans la commune ou se trouve l'édifice du culte, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Accepté à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PETITS CAILLOUX »

A la demande de M. le Maire un complément d'informations a été présenté au conseil municipal. Un budget prévisionnel et des périodes d'ouvertures plus larges conviennent mieux à l'intérêt de la commune. Une subvention pour cette association d'un montant de 5500 € est mise au vote.

Accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux AEP des Combettes se déroulent comme prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.30 H.